

# Position

## Projet de loi sur la transition énergétique

*adoptée le 3 juillet 2014*

L'UTP salue le projet de loi sur la transition énergétique. L'UTP note que cette loi, au travers de plusieurs de ses dispositions, reconnaît la contribution des véhicules particuliers à la pollution, tant locale que globale.

L'UTP déplore, cependant, le soutien réaffirmé à la mobilité individuelle et regrette fortement que le transport public de voyageurs soit insuffisamment traité dans ce projet: la politique en faveur de la mobilité électrique devrait également concerner le développement des modes lourds électriques (tramway, métro, trolleybus) ainsi que les autobus électriques ou hybrides, qui pourraient bénéficier d'une aide à l'acquisition.

L'UTP rappelle que les besoins de financement des collectivités locales pour satisfaire une demande croissante de transports publics ont été démontrés lors des trois appels à projets TCSP des dernières années.

À ce titre, l'UTP ne peut que se réjouir d'un nouveau levier de crédits, mais maintient son souhait que l'État remplisse ses engagements énoncés lors du Grenelle de l'Environnement d'un financement des projets à hauteur de 2,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, l'UTP exprime sa satisfaction concernant la mise en place d'un programme de recherche sur les véhicules du futur, qui complétera les travaux déjà entrepris dans le cadre du programme «Bus du Futur» et qui devra s'inscrire dans les projets européens.

Enfin, l'UTP s'inquiète de l'autorisation envisagée de faire circuler des véhicules électriques dans les couloirs de bus, cette décision étant incompatible avec la croissance des services de transports publics à même de satisfaire l'augmentation des trafics observée dans de nombreuses agglomérations. Or il ne serait pas compréhensible, pour les utilisateurs des transports publics, d'être pénalisés dans la qualité du service rendu (vitesse, fréquence, régularité) en raison d'avantages accordés aux automobilistes. Si des voies devaient être réservées aux véhicules électriques, elles devraient l'être au détriment des véhicules polluants, encombrants, accidentogènes et non des modes de transport vertueux.

## L'UTP

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est **l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France.**

Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes.

L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français.

Certaines sont liées à des groupes de transport comme Car Postal, Keolis, Groupe RATP, SNCF Proximités, Transdev, Vectalia France. D'autres sont indépendantes et peuvent, à ce titre, adhérer à l'association AGIR.

Depuis 2006, l'UTP fédère les entreprises ferroviaires et les accompagne vers l'ouverture du marché du transport de voyageurs. Il s'agit notamment d'Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar International, Keolis, Groupe RATP, SNCF, Thello, Transdev, VFLI. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (Eurotunnel, Liséa, RFF) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

## Contacts

**Anne Meyer** - Département Affaires économiques et techniques  
ameyer@utp.fr      Tél. : +33 (0)1 48 74 73 28

**Dominique Fèvre** - Département Valorisation et Communication  
dfevre@utp.fr      Tél. : +33 (0)1 48 74 73 46

